



Garde alternée enfants horaires légaux

Par **LOLA 21**, le **27/12/2009** à **00:45**

Bonjour,

j'aimerais savoir quels sont les horaires à respecter lors de la garde alternée des enfants les fins de semaine et les vacances car rien n'est précisé sur le compte-rendu du jugement ?

Je vous remercie de votre réponse.

Par **jeetendra**, le **27/12/2009** à **09:39**

[fluo]UDAF de la Côte d'Or[/fluo]

5, rue Nodot

21000 DIJON

Tél. : 03 80 53 13 80

Bonjour, si rien n'est précisé dans le jugement c'est que le juge aux affaires familiales s'en remet à la sagesse, à la diplomatie des parents concernés pour s'entendre sur les horaires de la garde alternée, prenez contact avec l'Association UDAF à Dijon, ils tiennent des permanences juridiques et sont spécialisés en médiation familiale, bonne fête de fin d'année à vous.

Par **LOLA 21**, le **27/12/2009** à **12:27**

Je vous remercie pour votre réponse.

Bonne fête de fin d'année à vous aussi.